

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 05 Novembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, ARQUILLERE, PINET, MALIGEAY,

Excusés avec pouvoir : F. PIRAUD (pouvoir à K. NAILI), C. FOUILLET (pouvoir à K. FOREST), C. TULOUP (pouvoir à J. MALIGEAY), D. VICENTE (pouvoir à F. DELPEUX)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Murielle BOUYEYRON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal relative à la protection fonctionnelle des élus ; le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération n° 11/2024DE01 : Souscription d'un emprunt

A l'occasion de la commission générale du 15 octobre animée par le Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion des Collectivités de Tarare, ce dernier a conseillé à l'équipe municipale de souscrire un prêt afin d'assurer le remboursement du prêt court terme souscrit auprès du Crédit Agricole en février 2024 et de financer les études et potentiellement les premiers travaux du projet d'espace culturel. La ligne de trésorerie souscrite pour les travaux de la Brévenne ayant déjà été intégralement remboursée, ce nouveau prêt permettrait donc d'avancer sur le projet d'espace culturel.

Une consultation auprès des établissements financiers, partenaires habituels de la commune (Caisse d'Epargne, Banque des Territoires, Crédit Agricole), a été réalisée. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour et 2 voix contre (C. Tuloup et J. Maligeay) la souscription d'un emprunt d'un montant de 500 000 € au taux de 3.60 % sur 20 ans auprès du Crédit Agricole après s'être fait confirmer que le remboursement anticipé de ce dernier était possible (notamment en cas de non aboutissement du projet concerné).

Jacques Maligeay explique son opposition à cette délibération :

- Sur la forme : la lettre d'engagement n'a pas été fournie aux conseillers municipaux avec les pièces de convocation, rendant l'arbitrage malaisé,
- Sur le fond : cette délibération engage la commune sur l'avenir sur des montants très importants sans avoir interrogé de façon ciblée la population et sans connaître le résultat des études de sol actuellement en cours.

Dans le contexte actuel incertain, notamment quant aux ressources des collectivités territoriales, le budget prévisionnel de ce projet étant également basé sur des recettes de ventes immobilières non réalisées à ce jour, l'opération lui semble risquée.

Madame le Maire rappelle que les travaux ne seront pas lancés tant que le budget prévisionnel ne sera pas définitif, notamment tant que la commune n'aura pas reçu des réponses définitives des partenaires financiers en termes de subvention. Concernant la faisabilité du projet qui dépend du financement, Madame le Maire confirme à Jacques Maligeay qu'elle partage son avis.

Thierry Borgogno tient toutefois à rappeler que les partenaires financiers ne s'engagent pas sur des subventions tant que les projets ne sont pas très avancés et les travaux prêts à démarrer. De fait, pour avoir le financement d'un projet, il est indispensable d'avancer les études pour que les partenaires se prononcent. Il indique en outre que l'ensemble des associations bessenoises a été reçue et entendue dans le cadre de ce projet et que nombres d'entre elles attendent cette nouvelle salle, importante dans leur fonctionnement.

Madame le Maire indique que l'objectif n'est pas de mettre en péril les finances de la commune. A ce jour, seul le Département s'est prononcé avec une subvention confirmée pour 30 000 €.

Délibération n° 11/2024DE02 : Indemnités des élus

Pour des raisons d'économies de charges sociales, Madame le Maire propose de réduire le montant de son indemnité brute. Elle passerait de 48, 60 % de l'indice 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) à 45 % ; les autres indemnités des adjoints et des conseillers délégués demeureraient inchangées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire rappelle que les ressources humaines de la commune ont été déléguées à la CCPA, qui gère notamment l'ensemble des bulletins de paye des agents et des bulletins d'indemnité des élus. Or, le service RH de la CCPA a omis de soumettre les indemnités de Madame le Maire à l'URSSAF, et ce depuis son élection en 2020. L'erreur a été signalée à l'URSSAF et la commune est dans l'attente des montants exacts qui seront dus à cet organisme. La CCPA a été sollicitée pour qu'elle fasse marcher son assurance et prenne ainsi à sa charge les coûts correspondants. Jacques Maligeay s'interroge sur le fait que la trésorerie ne se soit pas rendu compte de l'erreur. Florence Delpeux indique que tous les bulletins ne sont pas vérifiés et qu'ils font l'objet d'un contrôle aléatoire. Thierry Borgogno et Jacques Maligeay insiste sur la responsabilité du service ressources humaines de la CCPA dans cette erreur.

Délibération n° 11/2024DE03 : Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie comporte différentes mesures. L'une d'entre elles consiste en la création, dans les communes de moins de 3500 habitants, d'un emploi de « secrétaire général de mairie » par délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet à compter du 05 novembre 2024. Ce nouvel emploi vient en remplacement du poste actuel de Directeur Général des Services et sera donc pourvu par notre actuelle DGS.

Délibération n° 11/2024DE04 : Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service de l'assainissement doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix.

Bernard Pinet présente les principaux points de ce rapport. A savoir :

- Assainissement non collectif :

232 installations sont recensées sur le territoire de la commune. La campagne de contrôle périodique de ces installations a lieu tous les 8 ans et s'est étalée sur 2022 et 2023. L'état du parc est le suivant :

- 94 installations ne présentent aucun défaut,
- 102 sont non conformes mais sans risque majeur – travaux à réaliser sous 1 an en cas de vente,
- 30 installations présentent un risque sanitaire ou de structure – travaux à réaliser sous 4 ans,
- Absence d'installation d'assainissement : 6.

Au niveau du territoire de la CCPA, 82 % des installations sont conformes et 18 % doivent faire l'objet d'une réhabilitation car elles présentent un risque sanitaire ou environnemental. Il y a eu un travail d'identification des habitations susceptibles d'être équipées d'installations d'assainissement non collectif car éloignées des réseaux de collecte et n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle par le SPANC. Lors de ces contrôles, il a été détecté 38 habitations raccordées clandestinement au réseau public et pour lesquelles la redevance assainissement n'était pas facturée.

- L'assainissement collectif :

853 usagers sont raccordés sur la station d'épuration de la Brévenne (soit environ 1651 habitants), 53 abonnés au hameau de la Giraudière déversent leurs effluents sur la station de Courzieu (soit environ 117 habitants) et la station à roseaux des Rivières compte 18 abonnés (soit 35 habitants environ).

Au 01/01/23, pour une facture d'eau moyenne de 120 m³ consommés, la redevance assainissement s'élève à 344.52 € TTC. Le tarif de la participation au raccordement s'élève quant à lui à 2500.00 €;

En 2023, les diagnostics périodiques du système d'assainissement (qui ont lieu tous les 10 ans) ont été réalisés ainsi que des travaux de mise en sécurité de la station (trappes, caillebotis...) et de reprise des réseaux autour du commerce la Ronde Paysanne à la Brévenne suite aux travaux de requalification du carrefour pour un montant de 450 000 € HT.

Les objectifs de ces diagnostics sont de vérifier l'état structurel et le fonctionnement des ouvrages et proposer un programme d'action pour assurer la conformité réglementaire des systèmes, améliorer l'exploitation et réduire les impacts des rejets sur le milieu naturel.

Il ressort du bilan global que le système de collecte, les équipements et la performance de la station sont conformes aux exigences nationales et la station est également conforme en performances aux exigences locales. Des tests de fumée ont également été effectués sur différents hameaux ; ils ont pour objectif d'identifier et de localiser les dysfonctionnements des ouvrages et notamment les infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux. Celles-ci peuvent être liées à de mauvais raccordements ou à des défauts d'étanchéité des ouvrages.

Quelques anomalies ont été répertoriées : sur le réseau unitaire du bourg, sur le collecteur situé dans les champs en amont du hameau de la Brévenne, sur le quartier du Clos de la Chapelle, le hameau de la Brévenne et le collecteur situé juste en amont de la station d'épuration. Il conviendrait de fait de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation des collecteurs endommagés, de nouveaux contrôles de branchement, des curages de réseau afin d'éviter l'encrassement et de fiabiliser l'auto surveillance par l'installation d'un canal de mesure à l'entrée de la station d'épuration qui permettra notamment d'anticiper les pollutions.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Délibération n° 11/2024DE05 :

Des altercations avec des administrés ont eu lieu. Pour des raisons de sécurité, la porte de la mairie est désormais fermée, même aux horaires d'ouverture au public. Pendant ces périodes, il suffit de sonner et de se présenter pour que le personnel administratif vous ouvre.

Et suite à la réception d'un avis d'audience à victime de la part du Tribunal Judiciaire de Lyon et pour faire

valoir leurs droits en justice, deux élus demandent au conseil municipal l'octroi de la protection fonctionnelle qui permettra que les dépenses relatives à leur défense soient couvertes par le biais du contrat d'assurance souscrit par la commune. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Arrivée de David Croci et Daniel Lombard

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Vente d'une case au columbarium pour une durée 15 ans.

Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
CHAMBE Patrick	9 rue St-Irénée	Démolition éléments sinistrés d'une maison suite à incendie et reconstruction de ces éléments + un auvent et modification de 2 fenêtres.	08/10/2024
SCI BFP IMMO BATION Philippe	3 route de Sain-Bel	Extension d'un local commercial	09/10/2024
GUERPILLON Franck	1 chemin des Dimes	Régularisation de travaux.	15/10/2024
MARCHAND Virginie	16 chemin de Jainon	Extension en RDC d'une maison individuelle.	24/10/2024

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Espace culturel : les études pollutions complémentaires de mesure des gaz ont été réalisées. Les résultats sont favorables puisque la conclusion du rapport indique que la qualité des sols est parfaitement compatible avec l'usage envisagé. Une réunion de restitution de ces résultats est prévue jeudi 07 novembre.
- Ecole Les Echaras : la barrière Place Neuve a été réhaussée pendant les vacances de la Toussaint. Suite aux infiltrations d'eau et à la recherche de fuites effectuée, un deuxième devis pour la reprise de la toiture est attendu.
- Salle polyvalente : des problèmes d'infiltration d'eau sont également rencontrés. Une recherche de fuite a été réalisée ; elle a mis en exergue l'infiltration de l'eau au niveau des vis qui tiennent les bardages et des joints en dessous des tôles qui sont altérés. Un chiffrage de reprise d'étanchéité est en cours de réalisation.
- Cloches de l'église : des travaux de maintenance ont eu lieu sur les mécanismes et commandes des trois cloches puisqu'une seule fonctionnait normalement, une ayant été mise en sécurité par le technicien et une autre n'ayant plus de moteur. L'ensemble a fait l'objet d'une remise en état par la vérification et le remplacement de différents moteurs et autres organes de commande, le remplacement de deux battants (marteau central qui frappe la paroi de la cloche lors des volées), la mise aux normes de l'armoire électrique de commande et le remplacement de l'horloge mère de programmation dans la sacristie. Toutes les cloches sont désormais opérationnelles.

O Manifestations

- Repas des aînés : 175 participants. Très bonne prestation du traiteur Boucherie Combet ainsi que de l'animation. Tous les invités étaient ravis de cette journée. Chaleureux remerciements à Marie-Anne Croci pour la confection des masques et à la famille Fouillet pour la réalisation du décor.
- Cérémonie du 11 novembre : Pour rappel, elle aura exceptionnellement lieu le dimanche 10 et se fera avec la participation de la classe de CM2 de l'école Les Echaras.
- Festivités du 8 décembre : les mêmes animations que l'an dernier seront reconduites. Les associations ont d'ores et déjà été sollicitées ; le CPE reconduira ses jeux, les pompiers, à l'inverse, ne participeront pas, La commune recherche des bénévoles. Les sapins seront pris au CPE et installés les 26 et 27 novembre. Les festivités débuteront à 18 h.
- Illuminations : les guirlandes seront installées le 14/11 en raison des contraintes pour avoir la nacelle.
- Accueil des nouveaux arrivants : cet événement ne sera pas reconduit au vu de la très faible participation ces dernières années ; une réflexion est engagée pour inclure cet accueil à une autre manifestation.

- Vogue : la commission a eu une première réunion de travail. Il a été décidé de convier tous les forains 2024, tous les commerçants du centre village ainsi que les membres du bureau de la classe en 6 et le service de police pluri communale à une réunion le lundi 02 décembre à 20 h au Trapèze. A cette occasion, un groupe de travail sera constitué.
- Sainte Barbe des pompiers : elle aura lieu le 30 novembre à Chevinay.

○ CCAS

Dispositif « Un p'tit temps » : un courrier a été rédigé à l'attention de la population ; il sera encarté dans ce pick'infos ainsi que le flyer bénévole. Le flyer bénéficiaire sera, quant à lui, distribué en décembre, le but étant d'avoir des bénévoles avant les bénéficiaires. Neuf contacts bénévoles ont déjà été enregistrés à ce jour et la commission va commencer à les recevoir. La validation des bénévoles sera faite par la commune après entretien. Objectif : commencer à inscrire les bénéficiaires courant décembre pour un démarrage du service en janvier.

○ Fleurissement

- La commission continue même pendant la saison automnale et hivernale ! La fabrication d'un deuxième décor dans une jardinière laissée vide va débiter ; découpe de bois et peinture sont au rendez-vous. Il est aussi prévu de « combler » les trous de part et d'autre dans les massifs. Les sujets ne manquent pas dans la commission avec des bénévoles très actifs selon leur disponibilité.
- Le « plan de ville » est en cours.

○ Associations

En octobre ont eu lieu les rendez-vous avec les 9 associations qui désiraient rencontrer la commission association ; l'occasion d'évoquer leurs réussites, projets, difficultés, demandes et de partager un moment de réflexion entre mairie et associations.

○ Communication

La commission va démarrer le travail sur le panneau fixe qui sera installé à La Brévenne, prévu pour inciter à venir au centre village car, depuis la Brévenne, ce dernier n'est pas visible.

○ Culture

Le repas avec les bénévoles de la bibliothèque est prévu le vendredi 29 novembre et une réunion avec des élus et des bénévoles le mardi 12 novembre à 17 h.

○ Finances

Une commission générale sur le thème des finances a eu lieu le 15 octobre dernier ; elle était animée par le Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Tarare qui a fait une présentation des finances communales à l'ensemble des conseillers municipaux. Des efforts financiers sont demandés sur les frais de fonctionnement bien que difficilement réalisables dans la mesure où les marges de manœuvre sont très faibles. Ces efforts visent à améliorer la capacité d'autofinancement.

○ Urbanisme

- Terrain Chireix « le Clos d'Henry » : le projet avance avec le promoteur et le bureau d'études l'Arue en charge de la déclaration de projet pour finaliser les derniers éléments avant délibération du conseil municipal (prévue en décembre). Le règlement est en cours de finalisation.
- Propriété Bernard : l'étude financée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) est en cours ; une réunion de restitution devrait avoir lieu d'ici la fin novembre. Cette étude devrait nous permettre de passer sur une convention opérationnelle avec EPORA et ainsi permettre de ne plus avoir d'avances à leur verser.

○ Voirie

Les travaux de réalisation du parking de la Route du Col à la Brévenne ont été attribués à l'entreprise Perret. Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour l'entretien des traverses.

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Ecole les Echaras : le premier conseil d'école a eu lieu. 188 élèves pour cette rentrée. La classe de l'IME pourrait être comptabilisée dans les effectifs, soit une dizaine d'élèves en plus ainsi qu'une classe supplémentaire. L'école est en attente d'une confirmation.
- Ecole les Trois Collines : le premier conseil d'école a également eu lieu. Stabilité du nombre d'élèves avec 89 enfants.
L'éducation nationale a lancé une évaluation d'école sur les 2 écoles publiques de Bessenay cette année (toutes les écoles sont concernées tour à tour). Cette évaluation est faite tout au long de l'année scolaire et les résultats seront connus en juin.
- Les Griottes : La commission enfance jeunesse a participé à une réunion de suivi le 28 octobre. Une bonne

équipe d'encadrants est en place. Les taux de remplissage sont, cette année, en deçà du taux attendu mais il s'agit là d'une tendance générale constatée par ACOLEA, le délégataire, au niveau du département notamment, en dépit du fait que la crèche reste le mode de garde du jeune enfant le moins onéreux. Un poulailler va être installé, subventionné par la MSA (poulailler en location avec gestion des poules pendant les vacances).

Enfin, un projet de réfection de la fresque sera proposé au budget 2025 dans le cadre d'un chantier jeunes.

- ACM : Une réunion est prévue fin novembre pour trouver un accord avec les communes partenaires sur la répartition du financement.

O CCPA, mobilité

- Ligne de bus : les problèmes liés à la pénurie de conducteurs sont en passe d'être résolus.
- Covoiturage : une application a été lancée ; elle se nomme KAROS et permet d'enregistrer ses heures de trajet. Le chauffeur est rémunéré à hauteur de 2 € ; 0.50 € sont à la charge du passager et le solde est pris en charge par la collectivité (CCPA).
- Carte OURA : une offre « découverte » gratuite de la carte Oura sur le site des cars du Rhône avec 10 voyages gratuit est actuellement disponible.
- 2025 : une réflexion sera menée autour de la mobilité à proximité des écoles dans la mesure où de nombreuses incivilités aux horaires d'arrivée et de sortie des écoles sont constatées sur le territoire de la CCPA. L'utilisation du vélo pour venir à l'école va être mise en avant. A noter que l'école Les Echaras a déjà demandé l'installation de rack pour les élèves qui viennent à vélo. Un projet de vélobus pourrait être testé. Le pédibus n'avait pas fonctionné sur notre commune. Les mentalités évoluent, à voir quel accueil pourrait être réservé aujourd'hui à ce type de projet.

O Vie économique

A la demande des forains, le marché du jeudi 26/12 sera avancé au lundi 23/12, même lieu, mêmes heures. Le marché du jeudi 02 janvier sera annulé.

O Agriculture

- Pluies : La vallée de la Brévenne a été épargnée par les derniers épisodes pluvieux très importants.
- Frelons : c'est à l'automne qu'on se rend compte de la réalité de l'invasion. 2024 a été une année satisfaisante dans la mesure où seulement 2 nids ont été détectés. La campagne de piégeage du printemps a été efficace. Octobre et Novembre sont des mois durant lesquels les frelons peuvent être très actifs (tant que le froid n'arrive pas). Il peut donc y avoir en cette période des attaques de frelons en recherche de sucre et de protéines au niveau des ruches. De fait, des grilles ont été posées sur nos ruches communales pour éviter la disparition des essaims d'abeille. Les frelons disparaîtront avec le froid, période durant laquelle seules les reines fondatrices vont s'enterrer pour ressortir au printemps. Appel à la vigilance donc des chasseurs, randonneurs, VTTistes qui pourraient rencontrer des frelons... Mais l'attention de tous est également requise : si vous voyez des frelons autour de vos habitations, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous mettra en contact avec l'un des 5 référents frelons pour identifier s'il s'agit de frelons asiatiques ou non et potentiellement faire une déclaration au GDS pour organiser la destruction.

Questions diverses

Madame le Maire donne la parole à Yvan Perret, présent dans le public. Mr Perret explique que le jour des obsèques de Mme Perret, il s'est rendu au cimetière en fin de journée. A proximité de la concession familiale, les herbes avaient été coupées par les employés communaux sans avoir été ramassées en fin de journée.

Mr Perret s'est donc rendu en mairie où il a rencontré le personnel administratif avant que Daniel Lombard et Madame le Maire ne le rejoignent.

Suite à cet événement, un courrier d'excuses a été adressé à Mr Perret qui remercie le conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires nécessite d'avoir une main d'œuvre plus importante, ce que les finances ne permettent malheureusement pas.

Madame le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de félicitations de Mme Peyret-Montagné adressé à tous les conseillers municipaux pour l'ensemble de leurs actions.

Daniel Lombard souhaite rappeler la semaine des déchets qui aura lieu du 16 au 24 novembre 2024 avec le dimanche 17 novembre à 10 h 30 à Bessenay la présentation d'une pièce de théâtre familiale (à partir de 5 ans), au Trapèze.

Jacques Maligeay indique qu'il ne participera pas à la commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale en raison de sa tenue le 10 novembre au lieu du 11. Il s'excuse. Madame le Maire rappelle que cette date a été retenue, exceptionnellement, pour arranger la commune de St Julien s/Bibost.

La séance est levée à 21 h 30. **Prochain conseil municipal le mardi 17 Décembre 2024 à 19 h 30.**